

AVIS AU PUBLIC

Conformément aux dispositions de l'article 82 de la loi communale du 13 décembre 1988 il est porté à la connaissance du public que le conseil communal a pris une décision plus amplement décrite ci-après.

La délibération afférente est déposée à l'inspection des intéressés au secrétariat communal.

Cilling

Objet de la décision :	Règlement communal relatif à la gestion des déchets
Référence :	849xe7fd
Date de la délibération du conseil communal :	17 juillet 2024
Date de l'approbation par l'Autorité supérieure	
Entrée en vigueur :	3 jours après publication au mémorial
Date de l'affichage	1 août 2024
Remarque(s)	

Putscheid, le 01 août 2024

Le collège échevinal